

Image not found or type unknown



## Congé paternité acte de naissance sans dévoiler identité de la mère

Par **edgec**, le 26/11/2023 à 19:01

Bonjour,

Je souhaite faire une demande de congé paternité auprès de mon employeur. Je sais qu'il faut fournir l'acte de naissance comme justificatif mais je ne souhaite pas dévoiler l'identité de ma conjointe/ mère de l'enfant à mon employeur.

Est ce possible et si oui de quelle façon ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le 26/11/2023 à 19:23

Bonsoir

Un acte de naissance comporte le nom des 2 parents, c'est ainsi qu' en droit français, l'état civil permet l'identification d'un enfant ou d'une personne.

Par **Pierrepauljean**, le 27/11/2023 à 08:49

bonjour

une réponse identique vous a été transmise sur un autre forum....😊

Par **edgec**, le 27/11/2023 à 17:03

**Bonjour,**

**Merci pour vos réponses, l'idée était de savoir s'il était possible de fournir un autre document ne mentionnant pas la mère ou d'anonymiser l'acte de naissance.**

**Après je me dis que les RH sont censées conserver la confidentialité des données personnelles au sein de l'entreprise mais je me demande dans quelle mesure cela est-il**

**respecté...**